

Lignes directrices sur les élections au Conseil de la Section des résidents

Le 18 septembre 2016, le Conseil de la Section des résidents du Collège de médecins de famille du Canada (CMFC) a revu une analyse environnementale et dépisté, parmi les 18 programmes de médecine familiale, de nombreuses incohérences dans la façon d'élire les membres au Conseil national. Pour y remédier, le Conseil a décidé de créer un document des pratiques exemplaires afin d'encadrer les élections futures.

Voici le résultat d'un consensus à l'égard des buts et des objectifs atteints :

But :

- Créer un guide des pratiques exemplaires pour les élections du Conseil de la Section des résidents

Objectifs :

- Créer une description complète des tâches
- Soutenir la mise en oeuvre des normes en matière de pratiques exemplaires :
 - Méthodes pour aviser les étudiants
 - Échéanciers et dates limites
- Tenir compte des complexités locales :
 - En travaillant avec les programmes, déterminer ce qui fonctionne pour eux compte tenu de leurs circonstances particulières (sites délocalisés, hôpitaux multiples, etc.)
- Commencer tôt à faire l'annonce :
 - Collaborer avec la Section des étudiants en médecine
 - Faire la promotion des élections durant les demi-journées académiques, les journées d'enseignement de base, etc.

Recommandations du Conseil de la Section des résidents :

- **Avis**
 - Le CMFC envoie le premier avis aux membres de la Section des étudiants en médecine et du Conseil pour diffusion aux étudiants en juin. La description de tâches du poste au Conseil est publiée sur le site Web du CMFC, ainsi que l'adresse courriel d'une personne-ressource au CMFC. En communiquant par courriel à cette adresse, les étudiants peuvent prendre contact avec leur représentant local au Conseil, qui sera en mesure de donner des renseignements détaillés et des explications sur la façon dont les étudiants peuvent poser leur candidature à un poste au Conseil.

- Le CMFC envoie un deuxième avis en juillet. Les représentants locaux décident du moment et de la manière dont sera diffusée l'information, idéalement à tous les étudiants de leur programme.
- **Candidature**
 - Les résidents manifestent leur intérêt à siéger au Conseil, idéalement en suivant un processus simplifié pour les résidents et l'association de résidents. Tous les étudiants en première année de résidence doivent pouvoir poser leur candidature à tout poste au Conseil.
- **Campagne**
 - Les résidents manifestent leur intérêt par écrit (150 à 200 mots)
- **Vote**
 - Chaque programme décide de son propre processus de vote. En règle générale, ce sont les résidents ou l'association de résidents qui expriment leur vote. La direction du Conseil sélectionne ensuite un représentant de compétences avancées, inscrit à un programme de Catégorie 1 ou 2.
- **Résultats**
 - L'association de résidents avise le/les candidat(s) retenu(s) et fait parvenir les nouvelles coordonnées au personnel du CMFC. Ce processus doit être achevé **au plus tard le 17 août**.
- **Démissions**
 - Dans l'éventualité où un membre du Conseil donne sa démission, ou ne peut s'acquitter de ses tâches, la responsabilité de désigner un remplaçant revient alors à son programme de médecine familiale respectif. Le processus d'élections, tel que décrit ci-dessus, doit être déclenché aussi rapidement que possible. Si la direction du Conseil juge qu'il est impossible de suivre ce processus d'élections, il peut décider, à sa propre discrétion, de la meilleure façon de pourvoir les postes vacants.

Questions ?

Pour toute question ou demande, communiquez avec votre [représentant local](#) ou écrivez-nous à education@cfpc.ca.